

Aide à la mobilité des éditeurs

REGION SUD

Présentation du dispositif

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose une aide aux maisons d'édition souhaitant participer à des événements situés hors de la région.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Sont éligibles les éditeurs indépendants, disposant d'un établissement ou d'une succursale dans la région.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses liées au déplacement, à l'hébergement, à l'acheminement des ouvrages ainsi qu'aux frais d'inscription (catalogue inclus) et de location et/ou de construction du stand.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide régionale accordée ne peut excéder 80% du coût global des frais exposés.

Aide plafonnée à 10 000 € par maison d'édition et par an (pour une seule manifestation).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la région SUD.

Organisme

REGION SUD

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
Télécopie : 04 91 57 55 96